



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Centre Communal d'Action Sociale

La section fonctionnement du Budget Primitif 2022 est constituée de la façon suivante :

DEPENSES		<i>Réalisé N -1</i>	<i>Prévisions</i>
A.6257	Réceptions	800.00	10 389.86
A.6541	Créances admises en non-valeur	0.00	208.50
A.6561	Secours d'urgence	414.26	2 000.00
Total		1 214.26	12 598.36

En réceptions, compte-tenu du contexte sanitaire et de la pandémie « COVID19 », une prévision est inscrite pour le repas offert aux personnes de plus de 70 ans et une animation au profit des jeunes.

En secours d'urgence, le CCAS répond à des demandes d'aides financières d'ordre alimentaire et à vocation sociale ponctuelles.

RECETTES		<i>Réalisé N -1</i>	<i>Prévisions</i>
A.002	Excédent reporté	6 205.94	8 598.36
A.7031	Concessions cimetièrè	606.68	1 000.00
A.7474	Subvention communale	3 000.00	3 000.00
A.758	Remboursement des avances	0.00	0.00
A.7713	Produits exceptionnels	0.00	0.00
Total		10 205.94	12 598.36

Compte-tenu des dépenses inscrites au Budget Primitif 2022, l'équilibre est obtenu par :

- la reprise de l'excédent 2021,
- le versement d'une subvention communale,
- l'encaissement du tiers du produit des concessions cimetièrè.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 16 mars 2022
Le Président, Frédéric CARLIERE,